



## COMMUNIQUE

Le Directeur Général des Impôts invite les Contribuables relevant du régime réel d'imposition à souscrire leur déclaration d'Impôt sur les Bénéfices Industriels et Commerciaux (IBIC) et d'Impôt sur les Sociétés (IS), accompagnée de leurs états financiers, des états fournisseurs et clients, par voie électronique.

Cette mesure s'inscrit dans le cadre de la simplification des procédures liées à l'accomplissement des obligations fiscales.

Pour ce faire, la Direction Générale des Impôts met à leur disposition la plateforme informatique « E-Impôt » accessible sur son site web, [www.dgi.gouv.ml](http://www.dgi.gouv.ml)

Pour toutes informations complémentaires, veuillez vous adresser directement à la Cellule Téléservices Fiscaux, ou envoyer un message à l'adresse suivante : [e-impôt@dgi.mali.ml](mailto:e-impôt@dgi.mali.ml)

Bamako, le 11 mars 2024



Le Directeur général

Mathias KONATE

Chevalier de l'Ordre National